

Date de parution : 30 janvier et 6 février 2010

Tous les journaux locaux



### Avis public relatif à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2010-2011

Tout élève qui fréquentera une école du territoire de la Commission scolaire des Navigateurs doit obligatoirement être admis et inscrit à cette commission scolaire.

#### Enfant déjà admis

Le formulaire d'admission et d'inscription sera remis aux élèves qui fréquentent actuellement (année scolaire 2009-2010) une école du territoire de la Commission scolaire des Navigateurs. Les parents ou répondants de ces élèves devront vérifier, remplir ce formulaire et le retourner à l'école fréquentée par l'enfant.

#### Nouvelle admission

Les parents ou répondants des enfants qui ne fréquentent pas actuellement une école de la Commission scolaire des Navigateurs doivent se procurer un **formulaire d'admission et d'inscription** dans l'une des écoles de la commission scolaire, le remplir et le retourner à l'école de leur quartier.

Ce formulaire est également disponible sur le site Internet ([www.csdn.qc.ca](http://www.csdn.qc.ca) – rubrique Inscription scolaire). Il peut être complété à l'écran, imprimé, daté et signé.

Pour toute nouvelle admission, l'original d'un certificat de naissance (grand format) comportant obligatoirement les noms et prénoms des parents est exigé. Les demandes pour l'obtention d'un certificat de naissance doivent être adressées au :

Directeur de l'état civil  
2535, boulevard Laurier  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 5C5  
Téléphone : 418-643-3900  
Télécopieur : 418-646-3255

L'original d'un certificat de naissance émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 peut être accepté.

#### Âge d'admission

- 1<sup>re</sup> année du primaire : 6 ans au 30 septembre 2010
- Préscolaire 5 ans : 5 ans au 30 septembre 2010
- Service Passe-Partout (préscolaire 4 ans) : 4 ans au 30 septembre 2010

Le service Passe-Partout (préscolaire 4 ans) sera offert prioritairement aux élèves des écoles suivantes : de la Caravelle (Dosquet-Joly-St-Flavien); de la Source (Laurier-Station et Issoudun); de la Berge (Leclercville et Lotbinière); du Chêne (St-Édouard); de l'Amitié (Ste-Agathe); Étienne-Chartier (St-Gilles); Notre-Dame-d'Etchemin (St-Romuald); Charles-Rodrigue et du Ruisseau-Ste-Marie (pavillon du Ruisseau) (Lévis).

### **Dérogation à l'âge d'admission**

Pour toute demande de dérogation à l'âge d'admission, les parents ou répondants doivent s'adresser à la direction de l'école de leur quartier.

L'admission et l'inscription ne deviennent effectives que le jour où la commission scolaire confirme au titulaire de l'autorité parentale l'acceptation de la demande de dérogation, après analyse du dossier.

### **Période d'inscription**

Du 1<sup>er</sup> au 12 février dans les écoles primaires et secondaires aux heures habituelles de bureau

### **Déplacement d'élèves**

Si un déplacement d'élèves était rendu nécessaire en vertu de l'organisation scolaire et de l'application des dispositions des conventions collectives, la direction de l'école, dans le respect des critères spécifiés au point 6.4 du *Règlement relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la Commission scolaire des Navigateurs*, est responsable de la désignation des élèves qui seront déplacés vers une autre école.

Une copie de ce règlement est disponible sur le site Internet ([www.csdn.qc.ca](http://www.csdn.qc.ca) – rubrique Inscription scolaire).

### **Demande de changement d'école**

Les demandes pour fréquenter une école de la commission scolaire, autre que celle de son quartier, doivent être faites par écrit sur le formulaire approprié. Ce formulaire est disponible dans toutes les écoles, et il doit être acheminé à l'école de quartier. Il est important de noter que la commission scolaire n'a aucune obligation de fournir le transport scolaire lié à une telle demande.

### **Note**

Les formulaires reçus après la période d'inscription seront traités après ceux reçus pendant celle-ci.

Donné à Saint-Romuald, ce 29<sup>e</sup> jour de janvier 2010.

Guyline Giguère  
Secrétaire générale